الجمهوريــة الجزائريــة الديمقراطيــة الشعبيــة REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE وزارة الصناعـة الصيدلانيــة MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P

Ref 204/DG/ANPP/MIP/22

S.

الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية و.و.و.ص

Alger le, 24/01/2022





<u>Précisions concernant les déclarations de l'ancien Directeur Technique des</u> <u>Laboratoires LAD Pharma</u>

Suite à la diffusion le 22/01/2021, sur les réseaux sociaux, d'une vidéo, comportant des déclarations de l'ancien Directeur Technique des Laboratoires LAD Pharma concernant la falsification des bulletins d'analyses et commercialisation de produits non conformes, l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques précise que depuis la plainte déposée à son niveau par ce même Directeur Technique le 02/11/2020, une inspection sur site a été diligentée en date du 08/11/2020, qui s'est soldée par la suspension immédiate des activités des Laboratoires LAD Pharma le 09/11/2020 en se basant sur des réserves majeures liées au non respect des Bonnes Pratiques de Fabrication; Cette décision a été suivi le 10/11/2020, par la suspension de l'autorisation d'exploitation desdits laboratoires, qui a été émise par les services du Ministère de l'Industrie Pharmaceutique.

Les produits faisant l'objet de cette inspection mais aussi d'une enquête des services de la gendarmerie nationale ont été expertisés par les services de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques, et ceux déclarés non conformes ont été retirés du marché avec un suivi des rappels de lots au niveau des locaux de ce même fabricant.

الجمهوريــة الجزائريــة الديـمقـراطيــة الشعبيــة REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE وزارة الصناعــة الصيدلانيــة MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية و.و.م.ص

Après la levée des réserves par les Laboratoires LAD Pharma, et suite à plusieurs inspections de suivi, ces derniers ont été autorisés à reprendre leur activités le 29/03/2021, sous condition de soumettre tout leurs produits au contrôle de qualité au niveau des laboratoires de L'agence Nationale des Produits Pharmaceutiques avant la libération sur le marché des lots, mesure qui reste en vigueur à ce jour.

Dans le cadre de l'activité de l'ANPP, d'autres établissements pharmaceutiques ont été soumis à ces mesures suite à des écarts en rapport avec les Bonnes Pratiques de Fabrication ou non-conformité des lots des produits finis.

A ce titre, l'ANPP rappelle que les faits relatés dans la vidéo remontent a une période antérieure à la plainte du Directeur Technique et que, des inspections régulières à l'échelle nationale ont été mises en place afin de vérifier la conformité aux dispositions techniques et réglementaires régissant la fabrication et la mise sur le marché des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux, pour assurer la qualité requise.

Le Directeur Général